### **COMMUNE DE BEGANNE**



#### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 sera voté le 11 AVRIL 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### I. La section de fonctionnement

## a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

#### Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2024 s'élèvent à 1 546 409.50 euros dont 1 296 693.00 € de recettes réelles ; Soit une une baisse de 12 % par rapport aux recettes encaissées en 2023.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à

## payer.

Les rémunérations des agents correspondent à 33 % des dépenses de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 1 546 409.50 euros dont 1 188 277 € de dépenses réelles soit une baisse des dépenses réelles de 11 %.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- · Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.
  - b) Les principales dépenses et recettes de la section :

011.	CHAPITRE	Réalisé 2021			Prévisions 2024			
111	-	Realise 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023				
J11.	Charges à caractère général	308 262,08 €	455 845,23 €	451 627,09 €	388 890,00 €			
012.	Charges de personnel et frais assimilés	442 265,44 €	490 009,45 €	543 945,19 €	509 023,81 €			
014.	Atténuations de produits	27 733,11 €	27 746,11 €	27 472,11 €	28 275,00 €			
023.	Virement à la section d'investissement			- €	344 132,50 €			
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections		18 528,00 €	34 813,33 €	12 000,00 €			
65.	Autres charges de gestion courante	198 516,90 €	330 126,80 €	309 923,09 €	248 588,19 €			
56.	Charges financières	4 315,88 €	3 105,56 €	1 838,21 €	12 500,00 €			
67.	Charges exceptionnelles	65 691,48 €	2 074,82 €	2 289,10 €	1 000,00 €			
(	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et a				2 000,00 €			
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 046 784,89 €	1 327 594,79 €	1 373 703,41 €	1 546 409,50 €			
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 046 784,89 €	1 308 907,97 €	1 337 094,79 €	1 188 277,00 €			
	SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES							
	CHAPITRE	2021	2022	2023	Prévisions 2024			
002.	Résultat d'exploitation reporté	544 089,18 €	538 421,06 €	143 109,92	249 716,50 €			
013.	Atténuations de charges	16 634,19 €	5 427,58 €	5 347,85 €	6 000,00 €			
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €		- €			
70.	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	63 410,88 €	125 845,37 €	64 319,82 €	63 200,00 €			
73.	Impôts et taxes	678 591,20 €	723 248,92 €	755 357,60 €	786 805,00 €			
74.	Dotations, subventions et participations	408 054,74 €	453 417,05 €	559 338,66 €	403 688,00 €			
75.	Autres produits de gestion courante	23 922,12 €	31 413,41 €	65 420,83 €	37 000,00 €			
76.	Produits financiers	8,42 €	1,84 €	3,06 €	- €			
77.	Produits exceptionnels	2 010,20 €	491,01€	30 522,17 €	- €			
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 736 720,93 €	1 878 266,24 €	1 623 419,91 €	1 546 409,50 €			

## c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024 pour la commune :

- concernant les ménages
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33. %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties :63 %
  - Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 17 %

-14% -6% 3% -66% -20% 580% -56% 13% -11% -100% 74% 12% -2% 4% -28% -43% -100% -100% -5%

-12%

							PROPOSITION 202	4	1
TAXE FONCIER BATI						Scénario ss hausse des taux	bases n	otifiées	hausse
2021		202	2	2023		2024		ion 2024	
Assiette	1 205 612,00	Assiette	1 258 000,00	Assiette	1 359 704,00	1 422 000,00	Assiette	1 422 000,00	4,4%
Taux	30,95%	Taux	30,95%	Taux	30,95%	30,95%	Taux	33,00%	6,2%
Produits	373 136,91 €	Produits	389 351,00 €	Produits	420 828,39 €	440 109,00 €	Produits	469 260,00	10,3%
Produits supplémentaires			16 214,09 €		31 477,39 €	19 280,61 €		48 431,61	35,0%
TAXE FONCIER NON BATI									
2021		202	2	2	:023		Simulation 2024		
Assiette	129 157,00	Assiette	133 400,00	Assiette	142 782,00	147 700,00	Assiette	147 700,00	3,3%
Taux	62,80%	Taux	62,80%	Taux	62,80%	62,80%	Taux	63,00%	0,3%
Produits	81 110,60 €	Produits	83 775,20 €	Produits	89 667,10 €	92 755,60 €	Produits	93 051,00	3,6%
Produits supplémentaires			2 664,60 €		5 891,90 €	3 088,50 €		3 383,90	-74,1%
TAXE HABITATION SUR RS									
2021		202	2	2023			Simulat	ion 2024	
Assiette	0	Assiette		Assiette	470 509,00	445 800,00	Assiette	445 800,00	-5,5%
Taux	0%	Taux	14,56%	Taux	14,56%	14,56%	Taux	17,000%	14,4%
Produits	- €	Produits	- €	Produits	68 506,11 €	64 908,48 €	Produits	75 786,00	9,6%
Produits supplémentaires					68 506,11 €	- 3 597,63 €		7 279,89	
Produits fiscaux commune 454 247,51 €			473 126,20 €		579 001,59 €	597 773,08 €		638 097,00 €	
Produits supplémentaires			18 878,69 €		105 875,39 €	18 771,49 €		59 095,41 €	
Coeff correcteur et alloc c	ompensatrices		131 844,00 €		71 720,00 €	74536		74 536,00 €	
TOTAL PRODUITS FISCAU	x		604 970,20 €		650 721,59 €	672 309,08 €		712 633,00 €	
	Produits	supplémentaires	-		45 751,39 €	21 587,49 €		61 911,41 €	
							+	40 323,92 €	

## d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 403 688 € soit une baisse 28 % par rapport à l'an passé (la dotation globale de fonctionnement reste stable, la DSR baisse de 39 %, perte de la DSR cible, baisse du FCTVA).

### II. La section d'investissement

- a) Généralités
- b'

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'aménagemen) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection du réseau d'éclairage public...).

## b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES									
CHAPITRE ARTICL		ARTICLE RAR		Depenses	Prévisions				
Citi	AFIINL		ANTICLL	KAK	nouvelles	budget 2024			
001.	Solde d'exéc	ution de la sec	tion d'investissement		163 538,74 €	163 538,74 €			
041.		Opérations pa	atrimoniales						
16.	Emprunts et	dettes assimil	ées	- €	42 000,00 €	42 000,00 €			
20.	Immobilisati	Immobilisations incorporelles			- €	99 109,07 €			
204.	Subventions	d'équipement	versées	- €	- €	- €			
21.	Immobilisati	ons corporelle	S	- €	34 747,89 €	34 747,89 €			
23.	Immobilisati	ons en cours		299 203,60 €	1 279 560,00 €	1 578 763,60 €			
26.	Participation	Participations et créances rattachées à des partic			- €	- €			
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			398 312,67 €	1 519 846,63 €	1 918 159,30 €			
	Total dépenses réelles d'investissement			398 312,67 €	1 356 307,89 €	1 754 620,56 €			

	SECTION RECTTES D'INVESTISSEMENT	RAR	Recettes nouvelles	Budget 2024
021.	Virement de la section d'exploitation		344 132,50 €	344 132,50 €
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	12 000,00 €	12 000,00 €
10.	Dotations, fonds divers et réserves	- €	29 000,00 €	29 000,00 €
13.	Subventions d'investissement	334 303,80 €	490 723,00 €	825 026,80 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	300 000,00 €	408 000,00 €	708 000,00 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	634 303,80 €	1 283 855,50 €	1 918 159,30 €
Т	otal des recettes réelles d'investissement	634 303,80 €	927 723,00 €	1 562 026,80 €

## c) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

\_

LIBELLE DES OPERATION dépenses nouvelle	MONTANT
TRAVAUX ENTREE BOURG	431 560,00 €
Réseaux & eaux pluviales entrée de bourg	250 000,00 €
Réhabilitation logement bourg	395 000,00 €
Voirie lotissement chevalerie	53 000,00 €
Travaux divers (ancienne boucherie)	50 000,00 €
Terrain multisport	100 000,00 €
serveur informatique	11 000,00 €
Divers	23 747,89 €
TOTAL des dépenses nouvelles	1 314 307,89 €

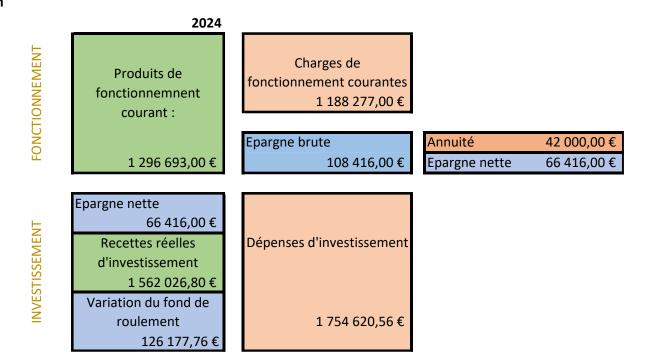
d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 300 000 €

- de la Région : (212 000 non inscrite au budget au moment du vote)
- du Département : 413 580.80 € (dont 163 580.80 de RAR et 250 000 € pour 2024)
- Autres : Fonds de concours : 41 446 € et CEE 70 000 €

## III. Les données synthétiques du budget

n



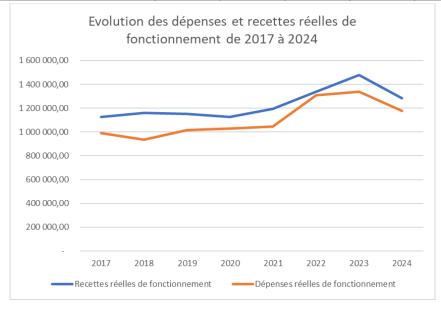
b) Principaux ratios

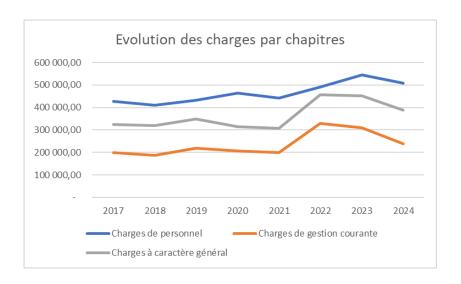
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	1 126 422,25	1 160 722,42	1 153 018,53	1 125 677,05	1 192 631,89	1 339 845,18	1 480 309,99	1 284 360,50
Dépenses réelles de fonctionnement	989 316,06	936 972,66	1 017 131,17	1 030 833,72	1 046 784,89	1 309 066,84	1 337 094,79	1 188 277,00
Populations légales	1 392	1 394	1 399	1 404	1 401	1 395	1 390	1 445
RRF/pop	809,21	832,66	824,17	801,76	851,27	960,46	1 064,97	888,83
Strate					814,00	871,00	1009	
DRF/pop	710,72	672,15	727,04	734,21	747,17	938,40	961,94	822,34
Strate					645,00	707,00	772	

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses réelles de fonctionnement	989 316,06	936 972,66	1 017 131,17	1 030 833,72	1 046 784,89	1 309 066,84	1 337 094,79	1 188 277,00
Charges de personnel	426 828,18	409 459,48	433 070,06	463 306,31	442 265,44	490 009,45	543 945,19	509 023,81
Populations légales	1 392	1 394	1 399	1 404	1 401	1 395	1 390	1 445
Personnel/population	306,63	293,73	309,56	329,99	315,68	351,26	391,33	352,27
Strate					260,00	301,00		
Personnel/RRF	43%	44%	43%	45%	42%	37%	41%	43%
Strate					45%			

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses réelles de fonctionnement	989 316,06	936 972,66	1 017 131,17	1 030 833,72	1 046 784,89	1 309 066,84	1 337 094,79	1 188 277,00
Charges de gestion courante	200 290,25	187 597,59	219 926,56	206 500,34	198 516,90	330 126,80	309 923,09	248 588,19
Populations légales	1 392	1 394	1 399	1 404	1 401	1 395	1 390	1 445
Personnel/population	143,89	134,58	157,20	147,08	141,70	236,65	222,97	172,03
Strate					117,00			
Personnel/RRF	20%	20%	22%	20%	19%	25%		
Strate					20%			

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses réelles de fonctionnement	989 316,06	936 972,66	1 017 131,17	1 030 833,72	1 046 784,89	1 309 066,84	1 337 094,79	1 188 277,00
Charges à caractère général	324 593,91	320 660,76	347 764,36	315 750,55	308 262,08	455 845,23	451 827,09	388 890,00
Populations légales	1 392	1 394	1 399	1 404	1 401	1 395	1 390	1 445
Personnel/population	233,19	230,03	248,58	224,89	220,03	326,77	325,06	269,13
Strate					188,00			
Personnel/RRF	33%	34%	34%	31%	29%	35%		
Strate					33%			





## c) Etat de la dette

# ETAT DE LA DETTE

